

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 124

présenté par

M. Richard, M. Degallaix, M. Demilly, M. Folliot, M. Meyer Habib, M. Hillmeyer,
Mme Sonia Lagarde, M. Jean-Christophe Lagarde, M. Reynier, M. Rochebloine, Mme Sage,
M. Salles, M. Santini, M. Tuaiva, M. Vercamer, M. Philippe Vigier, M. Weiten et M. Zumkeller

ARTICLE 10

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La volonté du gouvernement de clarifier la situation fiscale des contribuables qui louent des biens meubles ou des meublés est compréhensible, toutefois il semble prématuré d'adopter une telle disposition dans la mesure où ces revenus font déjà l'objet d'une déclaration fiscale.

Les nombreux rapports sur l'économie numérique ont bien circonscrit les enjeux de la nouvelle dynamique économique des plateformes. Les débats tant à l'Assemblée qu'au Sénat en première lecture ont témoigné qu'il était temps d'examiner une loi globale sur ce sujet et non de légiférer de façon épisodique.